



# Livret d'information



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**



**IFAS**  
Institut de Formation  
des Aides-Soignants  
FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE





# SOMMAIRE

## Présentation de l'institut

P1

Description générale  
Les capacités d'accueil de l'IFAS  
La direction et l'équipe pédagogique  
La communication au sein de l'institut  
Les locaux pédagogiques  
Les repas  
Les horaires d'ouverture et de fermeture  
Les accès  
Le parking  
L'accessibilité des personnes en situation de handicap

## Formation d'Aide-Soignant et concours d'admission

P5

La formation d'Aide-Soignant : contenu et modalités  
La définition du métier  
Les dispenses et passerelles possibles sur le cursus de formation d'Aide-Soignant  
Les conditions d'accès à la formation d'Aides-Soignants : contenu et modalités  
La formation & handicap  
Le coût de formation et les modalités de financement  
Les conditions générales de vente  
Les suites de parcours et débouchés

## Vie étudiante

P11

La découverte de la ville  
Le logement  
Le transport

Chiffres clés

P11

Notes personnelles

P12

Nous contacter

P14

# Présentation de l'institut

## Description générale

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants fait partie de la Fondation Bon Sauveur de la Manche. Cette dernière regroupe différents établissements répartis sur le centre et le nord du département de la Manche :

- Un **Centre Hospitalier spécialisé** en santé mentale composé de :  
Deux pôles de psychiatrie, un pôle de psychiatrie de l'enfant et un pôle d'addictologie.
- Une direction des accompagnements Médico-sociaux composé de :
- Un département Personnes Agées : deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) répartis sur 3 sites géographiques, une plateforme d'accompagnement et de répit nord et centre Manche.
- Un Département Personnes en Situation de Handicap : Une Maison d'Accueil Spécialisée, un Institut Médico Educatif, un Foyer d'Accueil Médicalisé réparti sur 2 sites géographiques, un foyer occupationnel et d'Accueil et un foyer d'hébergement.
- Un Département Accompagnement par le Travail : deux Etablissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et une entreprise adaptée.
- Un Département Prestations en milieu ordinaire et logement Accompagné : un Foyer, un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) réparti sur 3 sites géographiques, un Service d'Accompagnement à la Vie Social (SAVS), Un Service Alternative à Domicile (SAD), un Service d'Accueil Temporaire (SAT), une Résidence Accueil répartie sur 2 sites géographiques et un Service des Majeurs Protégés.

L'institut de Formation de la Fondation Bon Sauveur de la Manche, situé sur le site de PICAUVILLE est agréé depuis 2006 (NDA 25500023450). Il participe aussi à la formation en Soins Infirmiers à l'IFSI Cherbourg Cotentin, dans le cadre d'une convention de partenariat (détachement d'un adjoint à la directrice de l'IFSI et de trois cadres de santé formateurs).

## Les capacités d'accueil de l'IFAS

L'agrément renouvelé en 2019 fixe la capacité d'accueil de l'Institut de Formation Aide-Soignant. Pour cette année de formation 2021 - 2022, Nous accueillons une promotion de 52 élèves en formation dont 16 places pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

## La Direction et l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'IFAS est constituée :

D'un Directeur, **Christophe SAVARY** responsable de :

- La conception du projet pédagogique,
- L'organisation et la cohérence de la formation,
- Le contrôle des études,
- L'animation et de la dynamique de l'équipe pédagogique,
- La gestion de l'institut de formation.

## Une équipe pédagogique :

Elle est composée de :

Trois Infirmières enseignantes : Amélie BLANDIN, Flavie JEAN et Nadine MOUCHEL (0.5 ETP).

Professionnelles aux expériences et compétences multiples et variées, elles accompagnent les élèves dans leur cursus de formation en favorisant l'individualisation du parcours de chaque élève (notion de suivi pédagogique), et par là même, la responsabilisation de chacun d'entre eux.

En fonction des modules enseignés, l'équipe pédagogique est ponctuellement renforcée par des cadres de santé formateurs de la Fondation Bon Sauveur de la Manche détachés pour la formation infirmière sur L'IFSI CHERBOURG-COTENTIN, ainsi que par des professionnels de la Fondation spécialisés dans certains domaines (Ergonomie- Manutention, Addictologie, Pharmacologie, Droit du travail, Démarche Qualité...).

D'une secrétaire, **Aurélia DELGAS** responsable de :

L'accueil des différents publics et partenaires de l'Institut de Formation, de la mise en place de l'organisation, du secrétariat de l'IFAS. Elle intervient aussi dans la gestion et au suivi dossiers administratifs de l'IFAS.

## La communication au sein de l'institut

### Le tableau d'affichage

Le tableau d'affichage se situe dans le couloir du 1er étage de l'IFAS à proximité du secrétariat, il est accessible à tous les étudiants. Sont affichés sur ce tableau, le planning de la semaine, les différents cours CM/TD/TP, les modules et blocs auxquels ils se rattachent, le(s) nom(s) de(s) intervenant(s), les groupes constitués, le calendrier des évaluations, les convocations (jour - heure – module) pour les évaluations. Les offres d'emploi reçues au secrétariat sont également affichées sur ce tableau.

### La communication avec l'équipe pédagogique

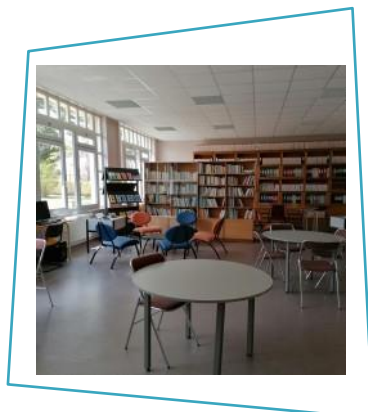
L'équipe pédagogique est compétente pour les questions concernant l'organisation de la formation ainsi que les contenus pédagogiques. Pour toutes ces questions vous pouvez contacter les formatrices directement par téléphone ou via leur adresse email.

Pour l'IFAS, l'équipe pédagogique utilise prioritairement les courriels afin de communiquer avec les étudiants (transmission des plannings, d'exercices pour les cours en distanciel...).

## Les locaux pédagogiques

Les locaux de l'Institut de Formation de la Fondation Bon Sauveur sont situés dans l'enceinte de la Fondation Bon Sauveur de la Manche. Ils sont répartis sur deux étages et représentent une surface totale de 1080 m<sup>2</sup>. Outre les bureaux (directeurs, formateurs, secrétariat), les élèves disposent des salles suivantes : sept salles de cours ou de travaux de groupe, une salle de conférence, deux salles de pratique, une salle informatique, une salle de pause, un centre de documentation.

**Réparti sur 2 niveaux, l'établissement offre une accessibilité réduite aux personnes ayant un handicap.**





## Les repas

Les étudiants ont la possibilité de se restaurer au self du personnel de la Fondation Bon Sauveur de la Manche. Le tarif d'un repas est de **2,92** euros. Ils peuvent également se restaurer au sein de l'Institut dans la salle de pause où ils disposent d'un four à micro-onde et d'un distributeur de boissons fraîches.

## Les horaires d'ouverture et de fermeture

L'IFAS est ouvert au public du :  
**lundi au vendredi** (sauf jours fériés)  
de **8h30 à 12h30** et de **13h00 à 17h**, selon les horaires prévus de formation.  
Les horaires d'ouverture du CDI correspondent aux horaires d'ouverture du secrétariat

## Les accès

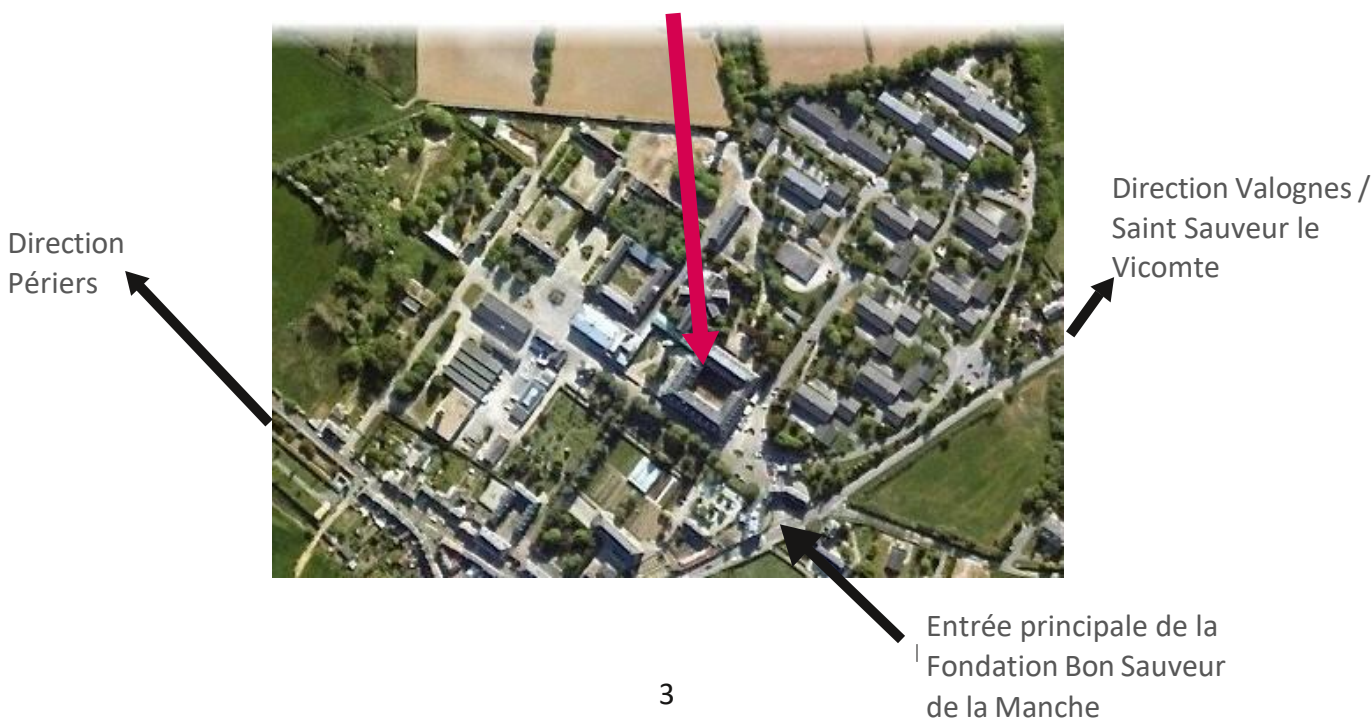
L'Institut de Formation Aide-Soignant de la Fondation Bon Sauveur de **PICAUVILLE** se trouve dans l'enceinte de la Fondation Bon Sauveur de la Manche. Il est situé à Picauville, à proximité de :

- CARENTAN, (desserte ferroviaire TER) 15 Kilomètres
- CHERBOURG, 40 Kilomètres
- LA HAYE DU PUIITS, 15 kilomètres
- PERIERS, 25 kilomètres
- VALOGNES, (desserte ferroviaire) 15 Kilomètres



## Accès Fondation Bon Sauveur de la Manche, site de Picauville

### Institut de Formation Aide-Soignant / CERFOS



## Le parking

Un parking est mis à disposition des étudiants à côté de l'IFAS, il est indiqué par des panneaux au sein de la Fondation Bon Sauveur de la Manche.



## Accessibilité des personnes en situation de handicap

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des ascenseurs permettent de desservir chaque étage du bâtiment.

Notre Institut de Formation s'engage dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. En fonction des besoins des étudiants/élèves et de leur condition (situation de handicap, ...), le rythme des apprentissages/évaluations pourra être discuté et adapté aux plus près des besoins identifiés dans le respect des référentiels de formation.

Si votre situation nécessite un besoin d'aménagement spécifique, merci de nous le signaler, afin que nous vous mettions en relation avec le référent Handicap de la Fondation Bon Sauveur de la Manche. (Se conférer Formation et handicap page 8).

# Formation d'Aide-Soignant et concours d'admission

## La formation Aide-Soignant : contenu et modalités

La formation Aide-Soignante est inscrite au code du Répertoire National des Certifications Professionnelles -RNCP : 35830

Fiche descriptive consultable sur le site du répertoire national France Compétences Téléchargeable sur le site : [www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35830/](http://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35830/)

Cette formation est organisée en respect de l'Arrêté du 10 Juin 2021, relatif à la formation préparant au diplôme d'état et à l'exercice de la profession d'aide-soignant

Téléchargeable sur le site : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160>

## La définition du métier

(Article R.4311-4 ; R.4311-3 et R.4311-5 du code de la Santé Publique – Arrêté du 10 Juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et du 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Aide-Soignant – Annexe I)

« L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants. L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée ».

### Trois missions reflétant la spécificité du métier sont définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie.
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences.
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concourt à deux types de soins courants ou aigus :

#### - Les soins courants dit "de la vie quotidienne" :

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant.
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

#### - Les soins aigus :

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé

La formation d'Aide-Soignant se déroule sur 44 semaines (de Septembre à Juillet inclus), à raison de 35 heures par semaine d'enseignement théorique (**22 semaines – 770 heures**) et de stages cliniques (**22 semaines – 770 heures**) soit un total de **1540** heures de formation.

L'enseignement théorique est organisé en 5 blocs de compétences découpés en modules. Il y a 10 modules de formation à valider au total.

Le détail des objectifs de formation, du programme complet, des blocs, des modules et des contenus est disponible sur le site suivant : [Programme 2021 Formation aide-soignante](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646160>

L'enseignement clinique est organisé autour de 4 stages (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines). L'évaluation des connaissances et des aptitudes s'effectue au cours de l'année de formation par un contrôle continu et une évaluation de l'acquisition des 11 compétences de l'aide-soignant (évaluations de connaissances, études de situations, pratiques simulées et évaluation des compétences acquises en stage).

L'enseignement dispensé vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel d'aide-soignant.

Les enseignements sont assurés par les formateurs permanents de l'institut et pour certains contenus très spécifiques par des intervenants de la Fondation Bon Sauveur de la Manche au regard de leurs compétences.

En vue de la diplomation, les apprenants ont pour obligation de disposer de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau 2 pour pouvoir exercer en qualité d'aide-soignant. Cette formation est validée par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de l'Hôpital Mémorial de Saint-Lô (CESU 50) dans le cadre d'un partenariat avec la Région.

## **La Formation est finalisée par le diplôme d'état d'aide-soignant.**

### **Les dispenses et passerelles possibles sur le cursus de formation d'Aide-Soignant.**

En application de l'article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Les personnes titulaires des diplômes suivants :

**DE AP** : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (référentiel relevant de l'arrêté du 16 janvier 2006 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021)

**BAC PRO ASSP** : Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011)

**BAC PRO SAPAT** : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)

**ADVF** : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)

**ASMS** : Titre professionnel d'agent de service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)

**DE AES** : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective", "éducation inclusive et vie ordinaire")

*Les titulaires des diplômes d'Etat d'aide médico-psychologique (AMP) ou d'auxiliaire de vie scolaire (AVS) sont titulaires de droit du DEAES 2016*

**DE AES** : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (fusion des spécialités ; référentiel 2021)

**ARM** : Diplôme d'assistant de régulation médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019)

**AMBULANCIER** : Diplôme d'Etat d'ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006) *Une actualisation du référentiel est prévue pour les futurs diplômés ambulanciers à compter de 2022.*



Sont dispensées de certaines unités de formation ou, ont un programme « allégé » conformément au référentiel de formation. **Tableau des équivalences et dispenses en formation d'aide-soignant :**  
<https://www.cefiec.fr/wp-content/uploads/2021/06/10-Juin-2021-VF-annexe-VII-Equivalences-vers-DEAS-2021.pdf>

Pour tout renseignement ou question, il est fortement conseillé au candidat de prendre rendez-vous avec la direction de l'institut afin de recueillir toutes les données utiles à la constitution du dossier.

Il est à noter que l'Institut de Formation de la Fondation Bon Sauveur de la Manche ne fait pas d'accompagnement à la VAE. En revanche elle peut intégrer en formation des candidats titulaire de modules/blocs acquis via la VAE.

### **Les conditions d'accès à la Formation d'Aide-Soignant : contenu et modalités**

L'organisation des épreuves de sélection pour l'admission en Institut de formation d'Aide-Soignant est Régionale. Les dates pour l'épreuve de 2025 ne sont pas encore déterminées, cependant les dossiers d'inscription au concours d'entrée ne seront pas disponibles avant le mois de mars 2025.

L'inscription à ces épreuves de sélection s'effectue dans l'institut de votre choix n°1 - les dates relatives aux modalités d'inscription au concours et les dossiers seront téléchargeables sur les sites de l'Agence Régionale de Santé de Normandie : <https://www.normandie.ars.sante.fr/aide-soignant-0> et sur le site internet de la Fondation bon Sauveur de la Manche dans l'onglet IFAS ([www.fbs50.fr](http://www.fbs50.fr))  
Vous pouvez aussi téléphoner au secrétariat de l'Institut de formation à partir du mois de mars 2025 qui sera en mesure de vous renseigner (tel : 02 33 21 84 17)

Attention les agents titulaires de la fonction publique hospitalière ou autres salariés doivent se renseigner en amont sur les modalités de prise en charge financières pratiquées au sein de leur établissement. En l'absence de procédure dans votre établissement, il est préférable de prendre rendez-vous auprès de la Direction des Ressources Humaines ou service de formation professionnelle continue en amont de la constitution de votre dossier. Les modalités de financement de votre parcours de formation doivent être connues avant d'intégrer la formation

Les candidats devront avoir 17 ans le jour de la rentrée (pas de limite d'âge supérieur).  
Aucune condition de diplôme n'est requise pour s'inscrire.

## La formation & handicap

Si vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec une formation d'aide-soignant :

- Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec Monsieur SAVARY directeur de l'institut, référent handicap pour l'Institut de Formation d'Aide-Soignant qui saura vous écouter et vous orienter en fonction de vos difficultés.

Tél : 02 33 21 84 08

Mail : christophe.savary@fbs50.fr

Ou

- Contacter la référente handicap de la Fondation Bon Sauveur de la Manche : Mme DURAND Faustine

Tel : 02 33 77 56 38

Mail : assistant.sst@fbs50.fr

Ou

- Contacter la délégation régionale de l'AGEFIPH (Un conseiller vous répond de 9h00 à 18h00)

Tél : 0 800 11 10 09

Mail : www.agefiph.fr

## Le coût de la formation et les modalités de financement

Le coût de la formation d'Aide-Soignant en parcours complet est de 6400 euros pour la rentrée de l'année 2025.

Le financement de la formation dépend de votre situation au moment de votre confirmation d'entrée en formation. Selon votre situation la Région peut prendre en charge le coût pédagogique. Les informations relatives aux modalités de financement sont disponibles sur le site du Conseil Régional de Normandie :

Parcours Métiers :

Pour envisager le financement de votre formation, veuillez consulter le lien suivant :

<https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social#EMPLOI>

(Se conférer tableau ci-dessous)

***Pour toute demande de devis vous pouvez contacter le secrétariat de l'IFAS.***

# FINANCEMENT DE LA FORMATION

Notice à conserver



Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources<sup>(1)</sup> pendant la durée de votre formation.

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? <sup>(2)</sup>
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région ou OPCO <sup>(3)</sup> (si éligible)
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	Employeur ou OPCO
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (Titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Employeur ou OPCO
En formation financée par la Région	Vous-même <sup>(4)</sup>
Dans une autre situation	Vous-même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales et sous réserve de modifications

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

**Votre statut est considéré la veille de l'entrée en formation.**

**Pour les formations pluriannuelles, ce statut est révisable tout au long du cursus de formation (justificatifs à transmettre en début d'année).**

**En cas de non-production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé.**



## Les conditions générales de vente

Pour les publics relevant de la formation professionnelle continue :

Une convention de formation est signée à l'entrée en formation.

En cas d'interruption de formation, la facturation de l'année est effectuée au prorata temporis.

## Les suites de parcours et débouchés

### L'employabilité

Les lieux d'exercice professionnel pour les aides-Soignants sont divers :

- Hôpitaux publics,
- Hôpitaux spécialisés,
- Cliniques,
- EHPAD, Maisons de retraite, SSIAD,
- Structures médico-sociales : AS, FAM, ...

### Les suites de parcours

Le diplôme d'état d'aide-soignant offre de nombreuses possibilités d'évolution dans un parcours professionnel.

A l'issue de celui-ci vous pouvez poursuivre votre cursus de formation et vous orienter vers les diplômes suivants :

- Auxiliaire de Puériculture,
- Accompagnant Educatif et Social,
- Agent de Service Médico-Social,
- Assistant Régulateur Médical,
- Assistants de Soins en Gériatrie
- Infirmier(ière).

Parcours possibles pour Aide-Soignant	Auxiliaire puériculteur (trice)	Infirmier Diplômé d'Etat	Assistants Régulateur Médicaux	assistant de soins en gérontologie
Conditions d'accès	Sélection écrite et entretien puis demande de dispense	Via le concours FPC : Sélection écrite  3 ans cotisation sociale	Sélection sur dossier et entretien Bacheliers ou 3 ans d'expérience	Être titulaire du diplôme d'aide-soignant
Durée des études	23,2 semaines Pour les DEAS programme 2005 20,6 semaines pour les DEAS programme 2021	2 ou 3 ans ( passerelle possible sous conditions)	42 semaines	140 heures



# La vie étudiante

## Découverte de la ville

Compte tenu de sa situation géographique et de l'absence de lycée au sein même de la commune, la vie étudiante est relativement restreinte. Cependant, de nombreuses associations notamment culturelles et sportives existent.

Vous trouverez les informations nécessaires en consultant le site : <https://picauville.fr/>

## Logement

Notre Institut de formation ne dispose pas d'hébergements réservés aux élèves. Pour autant des possibilités d'hébergements existent à proximité : logements dans le parc privé ou annonces de particuliers.

## Transport

Il n'y a pas de transports en commun pour se rendre à Picauville. Le covoiturage est vivement encouragé car il permet aux élèves de pouvoir effectuer les déplacements à moindre frais depuis leurs lieux de résidence, pour ce faire, des airs de covoiturage sont identifiées à chaque début d'année de formation.

# Les chiffres clés

## Le profil de la promotion aide-soignante (promotion 2024-2025) :

- La promotion est constituée de 41 élèves : 36 nouveaux entrants issus du concours 2024, 2 fin de parcours non présentés à la diplomation en raison d'absence en stage, 2 réintégrations et 1 intégration par mutation (effectif autorisé 52 élèves)
- La moyenne d'âge est de 27,28 ans.
- La plus jeune à l'entrée en formation a 17 ans, la plus âgée 52 ans.
- La promotion était constituée de 3 hommes (7,5 %) et de 37 de femmes (92.5 %).

## Les résultats de la promotion aide-soignante 2023 - 2024

- La promotion 2023 – 2024 était composée de 39 élèves (35 femmes et 4 hommes)
- Les arrêts / interruptions pour l'exercice 2023 – 2024 :
  - Le nombre d'arrêts d'étude a été de 3
  - Le nombre d'interruptions a été de 6 (2 congés maternité – 2 en raison de problèmes de santé – 2 pour raisons personnelles)
- Les 30 élèves présentés au diplôme d'état d'aide-soignant ont été reçus **le taux de diplomation est de 100 %**
- Le **taux d'insertion professionnelle** à l'issue de la formation est de **100%**.

## Notes personnelles

## Notes personnelles

Nous contacter

## IFAS

Institut de Formation Aide-Soignant  
Fondation Bon Sauveur de la Manche  
Route de Saint-Sauveur - 50360 PICAUVILLE

Téléphone : **02 33 21 84 17**

Fax : **02 33 21 86 30**

Courriel : **ifas@fbs50.fr**

N° de déclaration d'activité 25500023450 - N°SIRET 780 901 559 00713



Vous pouvez également nous suivre sur Internet & Facebook :

[www.fbs50.fr](http://www.fbs50.fr)



@fbsmanche



Fondation Bon Sauveur de la Manche



**IFAS**  
Institut de Formation  
des Aides-Soignants  
FONDATION BON SAUVEUR DE LA MANCHE